

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF378

présenté par
Mme Bergantz et Mme Perrine Goulet

AVANT L'ARTICLE 79

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
